

Contribution Vie Etudiante et Campus

La FNEC FP-FO demande au Ministre de l'Education nationale que tous les stagiaires en soient dispensés!

Monsieur le Ministre,

La loi ORE institue une Contribution vie étudiante et campus (CVEC), destinée à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention ». (...) Il est demandé aux fonctionnaires stagiaires de verser 90 euros au titre de la CVEC, préalablement à leur inscription à l'ESPE pour l'année scolaire 2018-2019.

Le Code de l'éducation liste les situations où l'exonération de la contribution est possible, mais ne mentionne pas le cas des fonctionnaires-stagiaires formés à l'ESPE. Or, la formation initiale des fonctionnaires de l'Education nationale ne saurait être à la charge des stagiaires. C'est à l'employeur, c'est-à-dire au Ministère, de prendre en charge l'inscription des stagiaires à l'Espé (...) C'est pourquoi, nous vous demandons qu'ils soient dispensés de cette contribution comme ils le sont des droits d'inscription à l'ESPE. (...)

Pétition

Je soutiens la lettre de la FNEC FP-FO au Ministre et revendique l'exonération de régler la CVEC (contribution vie étudiante et campus) pour les fonctionnaires stagiaires et les contractuels inscrits à l'ESPE

NOM - Prénom	Signature	ESPE

à retourner à : FNEC FP FO 13 Vieille Bourse du Travail Place Léon Jouhaux

13232 MARSEILLE CEDEX 1 04.91.00.34.22 - 06.33.75.97.02 <u>fnecfpfo13@gmail.com</u>